



**LES FONDS SOCIAUX**  
**à destination des**  
**élèves et leurs**  
**familles**



Une aide à la  
scolarité

### Qu'est-ce que les fonds sociaux ?

Le fonds social collégien et le fonds social des cantines sont **des aides destinées à répondre aux difficultés des familles**, à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant.

Il peut s'agir de tout ou partie des frais de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires....

Il peut s'agir d'une aide exceptionnelle pour faire face à des difficultés

### Qui décide ? Qui instruit le dossier ?

Une commission, présidée par le chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes.

Le gestionnaire informe ensuite les familles des décisions les concernant.

### Comment en bénéficier ?

Vous devez retirer un dossier auprès du secrétariat d'intendance de l'établissement et le retourner avec les justificatifs réclamés à l'accueil :

#### Collège Lucien POUGUE

- Bâtiment administratif -

Route de BECHY, 57580 REMILLY

03 87 17 95 00

[CE.0572013@ac-nancy-metz.fr](mailto:CE.0572013@ac-nancy-metz.fr)

#### Un dossier de demande

De fond social des cantines

De fonds social collégien

### Quelle forme prendra l'aide ?

L'aide peut prendre la forme :

- D'une réduction du montant des frais de demi-pension,
- De la prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais de transport,
- D'une aide pour les sorties et voyages.

Elle est versée à la famille ou déduite du montant dû.

Espace numérique de travail

« Mon bureau numérique »

<https://clg-pougue.monbureaunumerique.fr/>

### L'équipe administrative de l'établissement :

La Principale :	Sandrine FANUCCHI
La Principale adjointe :	Juliette DESNOUES
Le gestionnaire :	Fernando CALVENTE
Le secrétariat :	Emilie GILLOT et Pascale GREYS